

AN 2014
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 20 juin à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : présents : 11 : THALAMY Bernard, VETIZOU Stéphanie, MOURET Serge, BESSOULE Christophe, NOUHAUD Colette, DELAGE Christophe, DUCAILLOU André, GOTTE Joël, BERGEON Albine, GAGNANT Véronique, DEBONNAIRE Bruno.

ABSENTES :

ABSENTS EXCUSES : Pierre-Louis CHRETIEN, Fabienne GOURSEROL, Emmanuel CORET, Christian BLANCHET

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal, Christophe DELAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 – ELECTION SENATORIALES

- Vote de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants

02 – BUDGET

- Décision Modificative n°1 pour remboursement des charges de voirie de Limoges Métropole

03 – VOIES ET RESEAUX

- Annulation de la délibération n°9 du 28 février 2014 : acquisition d'une parcelle de terrain à Chavagnac

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du 21 mai 2014

01 – ELECTION SENATORIALES

VOTE DE 3 DELEGUES TITULAIRES ET DE 3 DELEGUES SUPPLEANTS

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale en date du 10 juin 2014 ;

Le maire indique que le bureau électoral est composé par les membres du conseil municipal le plus âgé et le plus jeune à l'ouverture du scrutin :

Monsieur André DUCAILLOU
Madame Albine BERGEON
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées :
Bruno DEBONNAIRE
Christophe BESSOULE
Joël GOTTE
Albine BERGEON
Christophe DELAGE
Christian BLANCHET

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blanc ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Représentants titulaires :

- M. BESSOULE Christophe nombre de voix 15
- M. GOTTE Joël nombre de voix 15
- M. DEBONNAIRE Bruno nombre de voix 15

MM BESSOULE, GOTTE, DEBONNAIRE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Représentants suppléants :

- M. BLANCHET Christian nombre de voix 15
- M. DELAGE Christophe nombre de voix 15
- MME BERGEON Albine nombre de voix 15

MM. BLANCHET, DELAGE, MME BERGEON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

02 – BUDGET

DECISION MODIFICATIVE N°1 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DE VOIRIE DE LIMOGES METROPOLE

Le maire expose au conseil municipal que la gestion du service de la voirie ayant été transférée à Limoges Métropole, chaque semestre des avances sont faites à la commune pour pallier aux dépenses des charges de voirie, avec une régularisation en fin d'année.

En 2013, la commune d'Aureil, ayant perçu un montant supérieur aux dépenses qu'elle a effectuées, est redevable à Limoges Métropole de la somme de 2 940.00 €.

20 juin 2014

Afin d'effectuer ce remboursement, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Mairie d'Aureil					
BP 2014 (Budget général)					
Décision Modificative n° 1 (DM1) 20/06/2014					
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	R/D	Libellé	Dépenses	Recettes
12	6453	D		-1 600,00 €	
67	673	R	Titre annulé LM		1 600,00 €

chapitre 67 charges exceptionnelles	recettes	Mandats à émettre dépenses
cpt 673		2 940.00 €
cpt 673 titres annulés	500.00 €	500.00 €
Cpt 678 rbt musique	2 400.00 €	1 000.00 €
Cpt 6713 secours/dotes	500.00 €	500.00 €
DM N°1	1 600.00 €	
TOTAL APRES DM N°1	5000.00 €	4 940.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la décision modificative n°1, présentée dans le tableau ci-dessus.

03 – VOIES ET RESEAUX

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°9 DU 28 FEVRIER 2014 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A CHAVAGNAC

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n°9 du 28 février 2014 concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Chavagnac car le nom notifié ne correspond pas au bon propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°9 du 28 février 2014 : acquisition d'une parcelle de terrain à Chavagnac.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian	EXCUSE	CHRETIEN Pierr-Louis	EXCUSE
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	SECRETAIRE
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
BESSOULE Christophe		GOTTE Joël	
NOUHAUD Colette		BERGEON Albine	
GOURSEROL Fabienne	EXCUSEE	GAGNANT Véronique	
CORET Emmanuel	EXCUSE	DEBONNAIRE Bruno	